

DEPARTEMENT POLITIQUE  
FEDERAL

Berne, le 27 avril 1972

p.B.15.21.F(3).-SI/bsy

CONFIDENTIEL

=====

Procès-verbal de l'entretien entre Monsieur le  
Conseiller fédéral Graber et Monsieur Maurice  
Schumann, Ministre français des Affaires Etran-  
gères, au Quai d'Orsay, 13 avril 1972

Participants :

Côté suisse :

- M. Pierre Graber, Conseiller fédéral, Chef du Département politique fédéral
- M. Ernesto Thalmann, Ambassadeur, Secrétaire général du Département politique fédéral
- M. Paul Jolles, Ambassadeur, Directeur de la Division du Commerce du Département fédéral de l'Economie publique
- M. Pierre Dupont, Ambassadeur de Suisse en France
- M. René Keller, Ambassadeur, Chef de la Division des Organisations internationales du Département politique fédéral
- M. Rudolf Bindschedler, Ambassadeur, Jurisconsulte du Département politique fédéral
- M. François de Ziegler, Ministre, Ambassade de Suisse en France
- M. Pierre Thévenaz, Ministre, Chef du Secrétariat politique du Département politique fédéral
- M. Peter Erni, Chef de l'Information et de Presse au Département politique fédéral
- M. Ernest Bauermeister, Conseiller de l'Ambassade de Suisse en France
- M. Pierre-Yves Simonin, Secrétaire du Chef du Département politique fédéral
- M. Frédéric Dubois, Troisième Secrétaire de l'Ambassade de Suisse en France

- 2 -

Côté français :

- M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires Etrangères
- M. Hervé Alphand, Ambassadeur, Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères
- M. Jacques de Beaumarchais, Ministre, Directeur des Affaires politiques
- M. Pierre Laurent, Conseiller d'Etat, Directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques
- M. Jean-Pierre Brunet, Ministre, Directeur des Affaires économiques et financières
- M. Gilbert de Chambrun, Ministre, Directeur des Conventions administratives et des Affaires consulaires
- M. Claude Arnaud, Ministre, Chargé des affaires d'Europe à la Direction des Affaires politiques
- M. Jean Béliard, Ministre, Chef du Service d'information, de presse et de documentation
- M. Luc de Nanteuil, Ministre, Chef du Service de coopération économique à la Direction des Affaires économiques et financières
- M. Pierre Boyer, Chargé des affaires de l'Europe centrale à la Direction des Affaires politiques
- M. Philippe Cuvillier, Directeur adjoint du Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères

\* \* \*

ORDRE DU JOUR :1ère partie (matin): I. Intégration européenne :

Rapports de la Suisse avec les CE;  
discussion des points principaux en  
négociation à Bruxelles

II. Questions monétaires internationales

III. Convention européenne des droits  
de l'homme

- 3 -

- 2ème partie (après-midi): I. Tour d'horizon général :
- A. Coopération politique en Europe - RDA - Vietnam du Nord
  - B. Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSE)
  - C. Inde/Pakistan - Vietnam - URSS/USA
- II. Questions bilatérales
- Traité d'établissement
  - Pêche dans le Doubs
  - Assurances sociales
  - Indemnisation des Suisses d'Algérie

Début des entretiens : 10.30 h.

\* \* \*

M. Schumann

Je ne vous répéterai pas, puisque je vous l'ai dit en vous accueillant à Orly, dans quel climat d'amitié se situe votre visite. Nous allons, tout naturellement, continuer nos entretiens de Berne et, en tant que visiteur, vous avez le choix de la question que vous souhaitez voir aborder en premier lieu.

M. Graber

remercie chaleureusement M. Schumann de son accueil et se dit sensible aux gestes amicaux multipliés depuis son arrivée à l'endroit de sa personne et de la délégation suisse. Il est particulièrement honoré d'avoir été reçu hier par le Président de la République, M. Georges Pompidou, et de pouvoir s'entretenir tout à l'heure avec le Premier Ministre, M. Chaban-Delmas.

Les deux Ministres se mettent d'accord sur l'ordre du jour (cf. supra).



I. Intégration européenne :  
rapports de la Suisse avec la CEE; discussion  
des points principaux en négociation à Bruxelles

M. Schumann

La Commission a un grand défaut: elle informe la presse avant les gouvernements. C'est par la lecture du "Monde" que j'ai appris ses conclusions. La France tient par priorité au calendrier et au principe de la simultanéité de l'entrée en vigueur des accords. Pour que tout soit prêt à la fin de l'année, il est nécessaire de terminer en juillet. La Commission ne nous a pas saisis de son rapport. Le Conseil des ministres du 24 avril ne pourra vraisemblablement pas élaborer le deuxième mandat. Un autre Conseil des ministres se réunira les 5 et 6 mai. Il resterait alors jusqu'à fin juillet pour négocier. Les difficultés seraient aplanies.

M. Graber

La question du calendrier - que l'on peut qualifier de névralgique - nous cause quelque souci et j'ai, je l'avoue, grand peine à partager les vues optimistes que vous venez d'exposer à ce propos. Si je suis bien informé, le Conseil des ministres délibérera, les 24-25 avril, sur le rapport que la Commission vient de lui adresser; le temps imparti à la préparation de ce débat important paraît donc extrêmement bref. D'autre part, aucune réunion du Conseil, nous dit-on, n'aura lieu en mai. Nous craignons dès lors que les compléments indispensables aux directives de négociation ne pourront être donnés qu'en juin. Si le Conseil ne se prononce qu'en juin, il paraît exclu que les négociations puissent être achevées avant les vacances d'été. Or, nous nous étions fixés la fin juin comme ultime limite pour la conclusion des accords afin de pouvoir respecter le principe de la simultanéité de l'entrée en vigueur des accords, à la définition duquel la France a pris, plus que n'importe quel autre pays de la CEE, une part très active. La Suisse craint que ce principe soit compromis aujourd'hui.

M. Schumann

Nous ne démordrons pas du principe de la simultanéité.

M. Graber

C'est précisément en tenant compte de l'objectif de la simultanéité - auquel vous restez fidèle et sur lequel nous basons nos vues - que nous nous permettons d'attirer votre attention sur ces difficultés de calendrier. Il ne fait pas de doute que le temps presse. On a de la peine à croire - même à Bruxelles - que le calendrier pourra être tenu. Ce qui nous inquiète, c'est la panne, le temps mort, qui pourrait se produire dans la négociation. Comment l'éviter ? Comment se "débrouiller" - si vous me passez cette expression - pour utiliser au maximum le temps qui nous est imparti ? Je crois qu'il existe un moyen de ne pas perdre de temps; il consisterait à accorder à la Commission un mandat partiel. En d'autres termes, il serait souhaitable que le Conseil puisse donner à la Commission, à défaut de véritable mandat, au moins des directives avant la fin avril sur certains points importants (régime de l'origine, p.ex.).

H. Schumann

~~Je partage votre sentiment. Je ne crois pas, je suis même sûr que nous ne parviendrons pas à élaborer le deuxième mandat. Mais, même en son absence, nous devons faire progresser la négociation pour parvenir à un accord technique sur les problèmes d'origine et de listes. Même en l'absence de mandat, les négociateurs doivent pouvoir continuer. On ne perdra pas de temps. La France, pour ce qui la concerne, s'en tiendra au principe de la simultanéité. Si la Suisse était le seul pays en cause, nous parviendrions, dès le 24, à élaborer un deuxième mandat.~~

M. Graber

Les deux points que vous venez de citer sont, de fait, les plus importants à nos yeux.

M. Jolles

Il existe effectivement un élément de complication inhérent à la négociation elle-même, dans la mesure où celle-ci doit être menée successivement avec les six pays non candidats. C'est dire que ce temps de



la négociation se voit multiplié par six. Des problèmes comme ceux de l'origine, des règles de concurrence, de la clause de sauvegarde doivent être réglés de manière semblable et identique avec les six non candidats. Cela présuppose d'ailleurs des négociations non seulement entre les pays non candidats, mais également au sein de la Commission. Est-il besoin de dire que tout ceci nécessite un certain nombre de jours, voire de semaines ? Nous vous savons gré de partager l'opinion selon laquelle il faut absolument éviter une carence, un arrêt de la négociation. Ces pourparlers doivent continuer sans interruption aucune.

M. Graber

J'aimerais aborder maintenant quelques points concrets restés en suspens, en commençant par celui du gel tarifaire.

Je crois savoir que le rapport de la Commission se montre plutôt compréhensif sur ce point; il appartient maintenant au Conseil des ministres de jouer. J'ajoute d'emblée que nous apprécions à sa juste valeur l'effort fait par la CEE pour éviter toute exception totale et permanente. Ce que nous comprenons moins, en revanche, c'est pourquoi le début des réductions tarifaires devrait commencer, pour certains produits, dans trois ans seulement plutôt que dès l'entrée en vigueur de l'accord. Logiquement, il faudrait procéder, en ce qui concerne certaines branches de l'économie, à des réductions à un rythme plus prudent, commencer par de petits pas au début. Maintenir le statu quo pendant quelques années ne constituerait aucunement une incitation aux entreprises concernées à commencer leur adaptation aux conditions du marché élargi.

Ce qui nous préoccupe au premier chef, c'est l'extension du gel aux produits horlogers qui ne sont pas considérés comme des produits sensibles. Vous comprendrez certainement que je veuille m'étendre quelque peu sur ce sujet. L'horlogerie est notre produit de prestige; notre opinion publique y est tout particulièrement sensible. Depuis notre dernière entrevue à Berne, en septembre 1971, les choses ont évolué. Une négociation parallèle a eu lieu et un accord particulier a été élaboré. La Suisse a consenti, dans ce domaine, une série de

- 7 -

concessions majeures et substantielles. Je pense surtout à la dénomination "Swiss made". Cela a requis un effort considérable de persuasion des intéressés eux-mêmes. Notre horlogerie a fait, dans ce contexte, des concessions qui vont extrêmement loin dans la mesure où l'horlogerie communautaire - et française en particulier - jouira d'un régime privilégié. Nous avons fait cet effort dans l'idée que dès lors que nous accepterions toutes les conditions qui nous étaient posées, nous pourrions raisonnablement attendre, en contrepartie, que nos produits bénéficient du régime normal, c'est-à-dire non discriminatoire.

A dire vrai, nous ne comprenons pas très bien la justification du gel tarifaire. Je n'ignore pas les raisons que vous avancez pour le justifier, à savoir que l'industrie française ne serait pas en mesure d'accéder au marché britannique dans les premières années. N'est-ce pas là, <sup>plutôt</sup> une manifestation de méfiance de la part de la France ? Si c'était le cas, nous le déplorerions. S'il existe un domaine où des intérêts solidaires existent entre l'industrie suisse et l'industrie française, c'est bien celui de l'horlogerie. Solidarité - dis-je - entre nos deux pays, mais solidarité aussi de l'horlogerie européenne tout entière vis-à-vis de la concurrence croissante du Japon et des Etats-Unis, dont la France ne minimise certainement pas les dangers. J'insiste d'abord sur le fait que le maintien du gel tarifaire horloger aurait de très grandes répercussions psychologiques sur l'opinion suisse. La critique - d'ordre politico-psychologique - que nous font les adversaires de notre accord avec les CE consiste à proclamer que la Suisse va immanquablement sacrifier sa souveraineté et se noyer dans un ensemble européen incertain. Nous devons éviter de donner des armes à nos adversaires ! Dans cette affaire, ne laissons pas passer l'occasion de faire preuve de réelle solidarité européenne !

M. Schumann

Je vous remercie et j'ajoute que nous ne sommes pas surpris. Nous sommes convaincus de l'importance que revêt l'horlogerie aux yeux de la Suisse.



- 8 -

Nos perspectives lointaines ne sont pas éloignées des vôtres et nous sommes persuadés de la nécessité de traduire dans les faits la solidarité de nos industries horlogères.

Dans le cadre des négociations, l'horlogerie constitue un point sensible. Le régime général ne peut lui être appliqué d'entrée de cause. Un aménagement est donc nécessaire durant une certaine période. Les droits anglais sont excessivement élevés. Compte tenu du désarmement de 20 %, les deuxième et troisième années constitueront une période difficile. Nous ne pourrions pas nous ouvrir le marché anglais qui sera mieux armé, d'où la nécessité du gel tarifaire.

Il est vrai que les dispositions prises concernant le "Swiss made" constituent un grand progrès réalisé dans le cadre de la commission mixte.

Cependant, je rappelle les engagements contractés dans le cadre du Kennedy Round.

Il faut renvoyer les problèmes de priorité et de préalables aux négociations entre les Six et la Suisse. Or, personne ne consentirait immédiatement à une application du régime général.

#### M. Graber

Je me permets tout de même de rappeler que la Suisse n'a jamais accepté que l'horlogerie figure au nombre des produits sensibles.

Quant à votre situation face au marché britannique, elle existe déjà (disparité entre les 17 % britanniques et les 7,3 % des CE); je ne vois pas pourquoi la France aurait à faire face, tout d'un coup, à des difficultés particulières pendant ces trois années de gel tarifaire.

#### M. Schumann

Nous avons consenti à l'Angleterre une période de transition de cinq ans, pendant laquelle nous ne bénéficierons pas des avantages des Britanniques. Un alignement pur et simple, sans contrepartie, n'est envisagé par aucun pays membre. Il serait de nature inadmissible non seulement à l'égard des pays adhérents, mais aussi à l'égard de



ceux de l'AELE. La liste des produits sensibles n'est pas très longue. En plus de l'horlogerie, elle comporte l'aluminium et le papier.

M. Graber

Vous voulez imposer à la Suisse, pendant 3 ans, un gel tarifaire horloger; en attendez-vous un quelconque effet bénéfique sur le marché britannique ? J'avoue que je ne vois pas bien le rapport.

M. Schumann

Nous entendons ne pas être défavorisés par rapport à l'Angleterre lorsqu'elle entrera dans la Communauté.

M. Jolles

Je suis persuadé que l'horlogerie n'est pas le seul cas où il existe une disparité entre le tarif communautaire et le tarif des pays adhérents. Il y a des cas où les disparités sont en votre faveur, d'autres où elles sont à votre désavantage. C'est pour cette raison qu'il faut procéder dans ce domaine d'une manière globale.

Le tarif britannique, à la suite du Kennedy Round, a été progressivement réduit (à 17 %) et ainsi, un certain écrêtement du tarif britannique par rapport au tarif communautaire a été réalisé; je ne pense pas qu'en soi, un gel tarifaire de la CEE, frappant les produits horlogers en provenance de Suisse, améliorerait en quoi que ce soit l'accès des produits horlogers communautaires sur le marché anglais.

Nous vous accordons un régime préférentiel en ouvrant la montre suisse à vos ébauches et vos pièces constitutives et, ce faisant, nous offrons à votre industrie un marché mondial de grande envergure. A propos de la formule de compromis, permettez-moi de vous dire que c'est précisément dans le domaine de la montre bon marché que le régime du "Swiss made" serait immédiatement bénéfique à l'industrie française; il serait extrêmement difficile d'expliquer à nos milieux horlogers, touchés le plus directement par les concessions du "Swiss made", que c'est justement dans ce secteur-là que nous serions pénalisés.

M. Schumann

Loin de moi l'idée de diminuer ce qui a été fait et qui a abouti aux dispositions concernant le "Swiss made".

M. Brunet

Je désire ajouter un mot sur ce point. Il n'est pas nécessaire d'établir des comparaisons entre les négociations menées entre la CEE et la Suisse, d'une part, et la situation créée par le Kennedy Round, d'autre part.

En dépit de tous les avantages de l'accord de Bruxelles, il est normal que des mesures soient prévues face à la puissante industrie horlogère suisse. En l'absence de gel tarifaire, nous irions vers un libre échange, tandis que nous rencontrerions la concurrence suisse sur le marché anglais.

La Suisse a le droit de considérer que l'horlogerie n'est pas un produit sensible, mais c'est à la Communauté de le dire. Pendant un temps court, il est nécessaire de faciliter la tâche de l'industrie française. Il s'agit d'ailleurs d'exceptions infimes.

M. Schumann

Ce sont des arguments du même ordre qui ont déterminé notre position à l'égard des pays en voie de développement. A la différence des Etats-Unis, la France a rejeté le principe des exceptions totales, marquant sa préférence pour des transitions tarifaires. Nous cherchons à ménager les transitions, parce que nous croyons à la solidarité horlogère européenne. Nous voulons l'aménager, après une transition limitée dans le temps.

M. Jolles

Vous avez souligné l'importance de nos rapports avec les USA. Nous pensons que dans ce domaine, il serait préférable de ne pas offrir aux Etats-Unis un prétexte pour justifier leur politique protectionniste, dirigée contre l'horlogerie européenne.

Vous avez également parlé de la position forte que l'horlogerie suisse occupe sur le marché européen. Elle est, en définitive, suffisamment forte pour que les effets économiques d'un gel tarifaire puissent être considérés comme négligeables. Il ne demeure pas moins vrai que les effets psychologiques, eux, seraient extrêmement importants.



- 11 -

Il ne faut pas oublier que si le régime du "Swiss made" a finalement été accepté, c'est grâce aux efforts de certains esprits éclairés de notre industrie horlogère et du gouvernement suisse. Nous craignons que le gel tarifaire ne soit pas compris dans nos milieux horlogers et nous sommes persuadés qu'il représenterait une mesure psychologiquement lourde de conséquences.

M. Graber

Je vois mal en quoi le gel tarifaire profiterait à l'horlogerie française. Certes, notre horlogerie ne serait pas menacée matériellement. Il serait cependant regrettable de manquer une opération de solidarité pour des raisons qui me paraissent difficiles à définir.

M. Schumann

A partir du moment où l'horlogerie est incluse dans le mandat de la Commission, le fait d'ajouter un aménagement transitoire ne peut être ressenti comme une provocation. Or, il n'y a pas mise en exception, c'est une attitude très ouverte.

M. Graber

Domage, car l'essentiel a été fait. Il n'y a pas d'exception totale et permanente.

Mais, je le répète, nous ratons une opération de solidarité horlogère sans qu'il y ait de raisons évidentes à la clef. Les horlogers suisses parlaient de l'idée qu'ils pouvaient s'attendre à une contrepartie aux importantes concessions qui ont été faites dans ce domaine.

M. Schumann

Il y a le Kennedy Round, je le rappelle. A Genève, le problème de la CEE est posé. C'est un problème litigieux. Après cette discussion, je n'en exagère pas la gravité. Nous nous rappellerons des propos tenus autour de cette table lors de la négociation du deuxième mandat.

Y a-t-il d'autres produits sensibles dont vous souhaiteriez discuter ?

M. Graber

Le deuxième sujet, dont je voudrais vous entretenir, est celui de la consultation préalable en cas d'application de la clause de sauvegarde. Vous savez que la Suisse a défendu l'arbitrage; notre thèse s'est heurtée à une opposition catégorique, qui subsiste d'ailleurs, ce que nous regrettons.

A défaut d'arbitrage, une quelconque procédure doit nous mettre à l'abri des mesures trop unilatérales. Ce que nous demandons avec insistance, c'est une consultation préalable dans tous les cas. On nous objecte qu'une situation d'urgence peut se présenter, qui rendrait impossible une telle consultation. Nous pensons qu'une consultation accélérée - même dans les 24 heures - est possible dans ces cas. Il nous faut nous donner le temps d'apprécier une situation même très rapidement. Les cas d'urgence pourraient se présenter surtout dans le domaine agricole; le problème serait évidemment réglé s'il n'y avait de volet agricole dans l'accord.

Cette question va jouer certainement un rôle important lors de notre campagne référendaire. Les adversaires suisses d'un arrangement avec le Marché Commun, dont je parlais tout à l'heure, disent qu'un petit pays comme la Suisse sera livré à une large communauté de pays qui lui imposera sa loi. Cet argument est faux, bien entendu, mais il nous est opposé et nous devons en tenir compte.

M. Schumann

Autant sur la première affaire, vous m'avez amené à repenser le problème, autant sur celle-ci j'engage ma responsabilité. Je rappelle l'art. 226 du Traité de Rome, qui prévoit des mesures de sauvegarde dans les cas de difficultés graves et susceptibles de persister dans un secteur de l'activité économique, ainsi que de difficultés pouvant se traduire par l'altération grave d'une situation économique régionale. Je vous engage à expliquer à vos mandants l'analogie qu'il y a entre la clause de sauvegarde et la bombe atomique. Ce sont des armes de dissuasion.



Encore que, concernant la clause de sauvegarde, il y a eu des cas limites d'application, en nombre réduit il est vrai. Alors, l'urgence est telle qu'elle ne laisse pas de place à une consultation préalable qui ne figure dans aucun des accords que nous avons conclus.

Si nous adoptions une telle clause, cela créerait un précédent avec des effets en cascade.

Nous ne concluons pas avec la Suisse pour lui faire une guerre tarifaire. La Suisse se prête encore moins qu'un autre pays à l'application de la clause de sauvegarde.

C'est, par ailleurs, une mesure équilibrée et vous avez les mêmes droits. Elle est entre vos mains une arme plus redoutable qu'entre les nôtres.

M. Graber

Nous concevons très bien cette arme dans vos mains, mais nous la concevons encore mieux si une consultation préalable était prévue.

M. Schumann

Vous me voyez très favorable à vos thèses sur l'arbitrage. Mais, dans ce domaine, nous ne pourrions apprécier l'affaire que lorsque la négociation sera bouclée, nous verrons ce que sera le volet agricole.

M. Jolles

La remarque du Conseiller fédéral Graber à propos de l'agriculture dans le contexte de la clause de sauvegarde traduisait le fait que nous n'avons pas trouvé d'exemple - en dehors de l'agriculture précisément - qui nécessiterait une décision urgente dans les 24 heures.

Dans le domaine industriel (problèmes sectoriels, disparités, etc.), si un accroc devait se produire, les effets ne se feraient pas sentir du jour au lendemain. On peut toujours déceler préalablement la cause du déséquilibre dans ce domaine, car il s'agit de situations à moyen ou long terme.

Je pense que la consultation préalable sera de fait la règle; il conviendrait de trouver dans notre accord une formule qui la consacre.

M. Schumann

Une fois de plus, j'évoque les précédents.

M. Brunet

S'il y a des difficultés, on les voit venir. Je mets de côté le problème agricole. Sur le plan industriel, on voit que quelque chose ne va pas et on le signale à la Commission mixte. Prévoir d'autres critères avec des précisions de calendrier n'est pas possible.

La Suisse doit faire confiance à la Communauté qui ne va pas utiliser des armes de dissuasion.

M. Graber

Il s'agit d'un problème où les apparences sont plus gênantes que les réalités. Il ne fait pas de doute qu'il compliquera sensiblement notre tâche référendaire. Permettez-moi d'aborder, pour finir, le troisième problème, celui des achats publics.

Vous savez que nous avons demandé à inscrire dans l'accord une disposition concernant les achats des Etats et autres entités publiques. Si nous imposons à nos entreprises privées une concurrence pleine et libre, je vois mal pourquoi les Etats ne donneraient pas le bon exemple. De telles dispositions existent au sein du Marché Commun et dans la Convention de Stockholm. Nous sommes, quant à nous, prêts à rechercher des formules tenant compte des objections essentielles juridiques et institutionnelles qui nous sont opposées.

M. Schumann

C'est un problème intéressant qui prouve que vous êtes dans l'optique de la Communauté. Entre ses membres à part entière, nous n'avons pas atteint ce stade. Je vous cite notamment l'exemple des chemins de fer. Le degré d'intégration de l'industrie est encore faible. Les hypothèses de la France, en ce qui concerne la CEE, sont fondées sur l'achèvement et l'approfondissement. Le problème que vous soulevez ressortit à cette dernière notion. Nous sommes là encore dans les limbes.



La liberté d'accès aux achats publics n'existe pas entre les pays membres. Elle ne peut donc pas être introduite avec les pays non membres. C'est là le noeud de la question et l'on ne peut brûler les étapes.

M. Graber

C'est pour cela que notre désir ne va pas au-delà de celui de demander à nos collaborateurs compétents d'étudier ce qui peut être fait et de trouver des formules de coopération.

M. Schumann

Si je résume la longue discussion que nous avons eue, je constate que la négociation avec la Suisse est la plus avancée et la plus satisfaisante. L'élaboration du deuxième mandat devra, de notre point de vue, veiller à ne pas accentuer l'inégalité vis-à-vis des autres pays non candidats moins développés. D'autres pays n'ont pas atteint le haut degré d'évolution de la Confédération suisse.

M. Graber

J'aimerais ajouter que nous sommes parfaitement conscients de tous les aspects positifs de notre négociation et nous sommes reconnaissants à la France pour la part qu'elle a prise afin que cette négociation soit menée dans les meilleurs délais.

M. Schumann

Nous disposons encore d'un moment. Je propose que nous gardions les questions de politique internationale pour cet après-midi et que nous abordions maintenant les questions bilatérales.

## II. Questions monétaires internationales

M. Graber

Si vous le permettez, nous pourrions, peut-être, aborder avant les questions monétaires.

J'aimerais vous présenter brièvement notre position de principe à l'égard des efforts des pays du Marché Commun en vue d'une stabili-

sation monétaire par la réduction des marges de fluctuation et par la réduction des mouvements spéculatifs des capitaux. Nous sommes disposés à coopérer dans ces secteurs, à condition, toutefois, d'être intégrés dans le processus de décision.

Il y a eu, le 10 avril dernier à Bâle, une réunion des gouverneurs des banques de la CEE. Les représentants suisses y ont enregistré l'appel à participer sur un pied d'égalité. Ils ont demandé un temps de réflexion, mais nous sommes en principe d'accord. La seule réserve concerne la constitution d'un fond central avec des réserves dans chaque pays, car le geste a une signification politique évidente : c'est le début d'une banque européenne. Nous examinerons la question sérieusement.

A propos de la constitution d'un Club des Vingt, suggérée par les USA : nous y voyons une préoccupation tactique des Américains dans la mesure où leur initiative est probablement dirigée contre le FMI et contre le Club des Dix. A propos de ce dernier, les Américains supportent assez difficilement que sur les 10 pays qui en font partie, 7 appartiennent à la CEE. Nous avons une position réservée quant à l'idée d'un secrétariat permanent au sein duquel le GATT, la CNUCED, l'OCDE seraient représentés, car nous ne sommes pas membres du FMI. Et puis, il est difficile à un petit pays de s'opposer à un élargissement numérique et, en particulier, à la présence de pays en voie de développement. En soi, nous admettons qu'il faille créer un lien entre les problèmes monétaires et commerciaux, mais nous ne sommes pas persuadés que l'idée américaine soit le meilleur moyen d'y parvenir. Il semble bien que les Américains entendent exiger des autres pays - dont nous sommes - des concessions commerciales. La Suisse pense qu'il y a intérêt à travailler en vue d'éliminer les déséquilibres entre les USA et le reste du monde; nous voyons mal, en effet, comment le système monétaire libéral pourrait continuer à fonctionner aussi longtemps qu'un tel déséquilibre subsiste. Toute négociation commerciale peut n'être qu'un marché de dupes puisque des modifications de parité peuvent en annuler la portée.



- 17 -

Il faut donc donner la priorité à la solution du problème des balances de paiement et à la réforme du système monétaire. Au cas où le Club des Vingt se constituerait, la présence de la Suisse nous paraîtrait légitime.

M. Schumann

Je vous remercie de ce résumé très synthétique. Ainsi que vous l'avez relevé, les Américains ont fait des propositions de procédure qui ne sont pas toujours des manoeuvres.

Ainsi que j'ai pu m'en rendre compte aux Açores, ces propositions ont deux objets :

- 1) Ne pas parler de la réforme du système américain et de la convertibilité. Voir à ce propos la persistance du déficit de la balance commerciale et la baisse du taux d'intérêt.
- 2) Obtenir des concessions commerciales unilatérales, comme on l'a vu dans les négociations entre la Communauté et le représentant américain, M. Eberlé. Finalement, les résultats - concernant les céréales et les agrumes - ne sont pas inquiétants.

Votre appréciation est juste. Comment trouver un terrain d'entente. Les derniers entretiens entre le Président de la République et le Chancelier Brandt ont relancé le problème de l'union économique et monétaire. Le moment est venu de faire apparaître un pool monétaire européen.

L'accord du 9 février 1971 avait été interrompu par la flottaison du mark.

L'union monétaire sera le premier objectif du sommet européen d'octobre. Le deuxième sera le problème institutionnel, tandis que les relations économiques et monétaires dans le monde constitueront le troisième volet.

Le problème du Fonds européen sera repris dans les mois à venir. Cela suppose le retour à la fixité des parités.

Nous souhaiterions que la Suisse se joigne à nous. Nous pourrions naviguer de concert avec elle, sans monter sur le même bateau, et

trouver une coopération étroite. Dans l'immédiat, le problème des mouvements de capitaux internationaux se pose. Il peut y avoir un nouvel afflux. L'Allemagne ne peut s'offrir le luxe d'une nouvelle réévaluation, ni la Grande-Bretagne d'un nouvel alignement. Le choix sera entre l'achat illimité de dollars inconvertibles et le système de contrôle. J'aimerais connaître le point de vue suisse.

M. Graber

Nous n'en sommes pas encore là; les conversations viennent de s'entamer entre la Banque Nationale et notre gouvernement. Nous ne pouvons pas encore nous prononcer sur les détails et les techniques.

M. Jolles

Nous pensons que les techniques de rétrécissement des marges en Europe ont plus de chances de réussir que le dispositif de défense contre l'afflux de dollars. Les techniques et moyens utilisés dans les différents pays du Marché Commun sont quelque peu semblables à ceux que nous tentons de mettre en vigueur chez nous. J'ai l'impression que ni chez vous, ni chez nous, ces méthodes ont produit leurs effets jusqu'à présent. Nous n'excluons aucun moyen de trouver une solution à ce problème qui restera difficile aussi longtemps qu'il subsistera un écart entre les politiques de taux de change de part et d'autre de l'Atlantique. Le problème reste entier pour l'heure et il nous préoccupe énormément.

M. Schumann

Avec une réduction des marges à 2,25 %, telle que nous la constatons aujourd'hui, le fait précède le droit.

Cet après-midi, nous allons donc aborder les questions de politique internationale.

Sur la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, il n'y a pas grand-chose à dire.

Quant à la Convention des droits de l'homme, il semble que vous vous occupiez maintenant de la Compagnie de Jésus.



### III. Convention européenne des droits de l'homme

#### M. Graber

Le gouvernement a adressé au Parlement, en février dernier, un rapport complémentaire sur la question de la signature de cette Convention.

Si les Chambres approuvent les conclusions de ce rapport, le Conseil fédéral a l'intention de signer la Convention à la fin 1972 ou au début 1973. Ensuite, il soumettra à l'Assemblée fédérale son message en vue de la ratification après la votation sur les articles confessionnels - dont il est difficile de prévoir l'issue.

#### M. Schumann

Nous sommes, avec la Suisse, l'un des pays qui respecte le mieux l'esprit des accords et, dans le domaine des droits de l'homme, qui ne ratifions pas avant d'avoir harmonisé notre droit interne.

#### M. Graber

Il est probable que la Suisse condamne la France à la solitude dès l'an prochain.

Fin des entretiens : 12.15 h.

(Fin de la Ière partie)

\* \* \*